



## Ordre du jour CHSCT du 02 mars 2017

Quel que soit le moment, **n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène la sécurité au travail et l'environnement. N'oublions pas que notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail** (Décret n°82-453 du 28 mai 1982). Suite à notre déclaration lors du dernier CHSCT, tous les points demandés pour une mise à l'ordre du jour ont été acceptés.

Soulignons également que la grande majorité des documents nous est parvenue 10 jours avant la séance.

Dès la moindre dérive future, nous saurons à nouveau faire appliquer à l'UL la réglementation en vigueur.

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du :
  - a. 26 janvier 2017 (Pour avis)
  - b. 04 février 2016 (Pour avis)
  - c. 26 novembre 2015 (Pour avis)
  - d. 26 novembre 2015 - Réunion extraordinaire (Pour avis)
  - e. 08 octobre 2015 (Pour avis)
2. Réorganisation des services de la Scolarité et de la Formation continue de l'UFR ALL - Arts Lettres Langues Metz (Pour avis)
3. Nomination du Conseiller à la sécurité pour le Transport des Matières Dangereuses - TMD (Pour information)
4. Organisation de la médecine de prévention (Pour avis)
5. Organisation des Services Techniques de Site : Artem, Saulcy et Technopole (Pour avis)
6. Mission Egalité Diversité : prévenir et lutter contre les discriminations (Pour information)
7. Enquêtes administratives 2016-2017 (sous réserve) (Pour information)
8. Programme 2017 des visites du CHSCT (Pour avis)
9. Etat des lieux des Commissions Locales d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail - CLHSCT (Pour information)
10. Suivi des accidents 2017 (Pour information)
11. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
12. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

### 1. Approbation des PV (pour avis)

Nous ne savons plus où nous en sommes entre les PV réalisés mais non conformes aux débats et les PV définitivement votés.

Toutefois, l'ébauche de PV arrive en temps et en heure conformément à la réglementation.

### 2. Réorganisation des services de la scolarité UFR ALL - Metz (pour avis)

Toutes les réorganisations de services doivent passer par les instances de l'UL : conseils d'UFR, CT/CHSCT.

L'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982 doit être appliqué. [Une fois la triple consultation, la direction peut appliquer la réorganisation.](#)

Pour cette UFR, le message du SNPTES a été entendu.

### 3. Nomination d'un conseiller à la sécurité pour les TMD (pour information)

L'arrêté Transport des Matières Dangereuses (TMD) du 29 mai 2009 prévoit en son article 6 un conseiller TMD. En 2017 l'Ul respectera pour cela la réglementation en vigueur.

### 4. Organisation de la médecine de prévention (pour avis)

C'est un document pour nous faire patienter et rien d'autre.

Depuis plus de 2 ans le SNPTES demande à l'UL un renforcement de la médecine de prévention avec un psychologue du travail, un ergonome du travail, des infirmières de prévention et aussi que les visites réglementaires du travail soient faites. Nous espérons avoir été entendus.

Nous continuerons à interpeller la direction sur son devoir d'assurer la surveillance médicale des agents et, pour cela, en nous appuyant sur les dispositions des articles 22, 24 et 24-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'article 22, est très clair et ne donne pas lieu à un conflit d'interprétation : "Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier".

Dans l'hypothèse où certains de nos collègues auraient à souffrir et (ou) à décéder d'une maladie non détectée en raison de cette absence de suivi, nous serions, avec la victime ou ses ayants droits, en mesure de soulever la responsabilité pénale et administrative de l'établissement mais aussi celle de son président.

*[De son côté, le SNPTES poursuit sa lutte contre les risques psychosociaux en renforçant son réseau de veille et en créant son observatoire des risques psychosociaux.](#)*

### 5. Organisation des services techniques des sites Artem, Saulcy, Metz Technopole (pour avis)

[Si vous travaillez à cet endroit ou si vous allez y emménager, merci de vous rapprocher de vos représentants SNPTES avant le prochain CHSCT.](#)

Les documents sont conséquents, mais nous ne savons pas comment l'humain va être appréhendé. Nous demanderons que 3 mois après la mise en place, il y ait un suivi du CHSCT, certainement sous la forme d'une visite.

### 6. Mission égalité diversité : Prévenir et lutter contre les discriminations (pour information)

Présentée par le chargé de mission Pascal Tisserant

## 7. Enquêtes administratives 2016/2017 (pour information)

Document non parvenu. Depuis assez longtemps nous demandons à notre administration un point sur ce type d'enquête. Il est logique que le CHSCT en soit informé.

## 8. Programme 2017 des visites du CHSCT (pour avis)

Le document est parvenu dans les délais légaux car il a été réalisé et envoyé à l'administration par vos représentants.

## 9. Points sur les CLHSCT (pour information)

Si vous trouvez des disfonctionnement dans la représentativité de vos CLHSCT ou commissions locales H et S, ou qu'ils ne se réunissent pas, nous vous remercions de nous en faire part. Vous êtes nos relais privilégiés.

## 10. Suivi des accidents de Travail (pour information)

Dans beaucoup de cas, ce sont vos représentants qui font remonter à la direction de l'université les accidents de services et leur gravité. **Merci de continuer à nous informer de tout incident, accident.** Nous attendons toujours la mise en place d'un outil qui, théoriquement est en phase de test qui devrait permettre une meilleure prise en compte et un meilleur suivi des accidents du travail.

## 11. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Nous analysons avec une extrême vigilance certaines fiches qui ont été transmises. Nous constatons encore l'absence ou l'inaccessibilité du registre santé sécurité sur certains sites et des fiches qui ne sont pas signées et retournées. **Si vous constatez cela sur votre site, merci de nous en informer.** La remonté peut également se faire via le logiciel GPUC, nous reposerons la question jusqu'à l'activation du module.

## 12. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

**D'autres points peuvent être rajoutés, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes/suggestions en matière d'hygiène/sécurité et conditions de travail, contactez nous.**

Georges BAUDOIN

[georges.baudouin@univ-lorraine.fr](mailto:georges.baudouin@univ-lorraine.fr)

Metz

Catherine PABLO

[catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr](mailto:catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr)

Nancy CLSH

Pascal COULOMBE

[pascal.coulombe@univ-lorraine.fr](mailto:pascal.coulombe@univ-lorraine.fr)

Vandoeuvre

Saidia ANTOINE

[saidia.antoine@univ-lorraine.fr](mailto:saidia.antoine@univ-lorraine.fr)

Nancy Carnot

Franck SAULNIER

[franck.saulnier@snptes-lorraine.org](mailto:franck.saulnier@snptes-lorraine.org)

Vandoeuvre

<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>



**Section Académique  
Nancy-Metz**

